



fenêtres sur cours pas de calais

le journal départemental du SNUipp-FSU

le syndicat majoritaire en France

SNUipp Pas de Calais
Maison des Sociétés
16 rue Aristide Briand
62000 Arras



date de dépôt : vendredi 14 décembre 2012



Sommaire

- ▶ Compte-rendu de la C.A.P.D. du 4 décembre 2012 *page 2*
- ▶ Éditorial *page 3*
- ▶ Calendrier des réunions d'informations syndicales *page 3*
- ▶ Bulletin de syndicalisation *page 4*

encart fiche de contrôle carte scolaire

► Vous retrouverez la déclaration préalable du SNUipp-FSU Pas-de-Calais sur notre site 62.snuipp.fr

► Dans l'étude de l'avancement, l'administration a souhaité revoir certaines situations :

- Certaines situations ont été revues suite à l'arrivée tardive de rapports d'inspection.
- Certaines situations ont été revues et modifiées par le DASEN pour un petit nombre de personnels ayant fait l'objet de poursuites judiciaires.

• 6 situations ont été présentées par le DASEN : celles-ci concernaient des enseignants rencontrant des difficultés d'ordre professionnel. Le SNUipp-FSU Pas-de-Calais est intervenu pour obtenir davantage d'explications concernant ces situations. Pour le SNUipp-FSU, il est important de se demander en quoi la sanction financière (en n'accordant pas l'avancement) va aider les collègues à améliorer leur pratiques professionnelles. Suite à nos interventions, le directeur académique est revenu sur 2 décisions mais a refusé d'accorder la promotion des 4 autres collègues.

Un vote a eu lieu sur l'ensemble des situations d'avancement. Seul le SNUipp-FSU Pas-de-Calais s'est abstenu, les autres organisations ayant voté pour ces propositions.

► Lors de cette commission, le SNUipp-FSU a été la seule organisation syndicale à poser des questions préalables. Les voici :

Quel est l'état du remplacement (nombre de journées d'absences non remplacées) pour 2011/2012 et en ce début d'année ?

En 2011/2012, ce sont 7 025 journées absences qui n'ont pas été remplacées avec un taux de remplacement de 89 % et la moitié des remplacements concernait la période couvrant décembre, janvier et février. Pour ce début d'année scolaire, ce sont 457,5 journées non remplacées soit un taux de remplacement de 96,4 %. Le problème du non-remplacement risque d'augmenter de manière conséquente étant donné qu'il reste peu de surnombres.

Quelle est la situation du recrutement des contrats aidés ?

La situation a un peu bougé, le rectorat va semble-t-il apporter une aide et régler quelques situations...

La prime ECLAIR est-elle reconduite pour l'année 2012/2013 ? Si oui, sous quelles modalités ?

Le directeur académique n'a pas d'élément à apporter actuellement ; le ministère ne s'est pas encore prononcé. Le SNUipp-FSU Pas-de-Calais était déjà intervenu pour dénoncer le manque de transparence et d'équité de cette prime lors de la C.A.P.D. du 31 août 2012, notamment pour les collègues remplaçants ou spécialisés.

Peut-on avoir un bilan du dispositif des évaluations d'école ?

Le directeur académique explique que le protocole a été initié en 2009/2010 sur 20 écoles puis sur 61 écoles en 2010/2011 et 92 évaluations ont été conduites en 2011/2012. Selon lui, ce qui est apprécié, c'est la dimension collective de l'analyse et l'idée de travailler dans un diagnostic partagé. Selon lui, un autre point apprécié est la transparence de la réunion bilan qui permet d'améliorer et de renforcer le travail avec une nouvelle dynamique. Le directeur académique pense que ce système doit vivre et évoluer pour :

- renforcer l'idée d'évaluation partagée et amener les équipes à être dans l'auto évaluation
- travailler sur le climat scolaire (relations entre élèves, relations avec les familles...)
- améliorer notre expertise sur le devenir des élèves (idée de parcours des élèves)

Le DASEN a aussi avancé l'idée d'un renforcement sur le travail de la formation des directeurs d'école sur l'animation d'équipe.

A terme, il souhaiterait que les écoles soient revues tous les 5 ans.

Sur le choix des écoles : le DASEN répond que cela peut s'effectuer sur l'adhésion mais il reconnaît qu'il n'y a pas de volontaire !

Le SNUipp-FSU Pas-de-Calais restera vigilant sur l'évolution de ce dispositif et demande aux collègues de nous contacter en cas de difficultés. Un protocole est d'ailleurs en cours d'étude.

Quelles sont les écoles concernées par le dispositif de la mallette des parents ?

Le directeur académique a généralisé le dispositif à toutes les écoles élémentaires ECLAIR dès la rentrée 2012 soit sur 50 écoles. L'an dernier, cela concernait 5 écoles ECLAIR. L'objectif est de fournir aux équipes des outils pour améliorer les relations école-famille

Le SNUipp-FSU Pas-de-Calais est intervenu en faisant remarquer que les remontées du terrain ne correspondaient pas à l'analyse très « positive » faite par le directeur académique. En effet, la lettre de l'administration est arrivée très tardivement, en novembre, bien après les rencontres de rentrée avec les parents. Le SNUipp-FSU indique que les questions du temps de travail (cela doit être pris sur les 108h) et du caractère non obligatoire ne sont pas réglées non plus. Les équipes doivent pouvoir refuser. Sans compter que dans certaines circonscriptions, des « collations » sont demandées. Dans quel but ? Et qui finance ?

Le DASEN exprime son mécontentement de ces critiques et déplore le fait que dès que des outils viennent d'ailleurs, on les critique C'est un dispositif qui est proposé par des enseignants. L'important est aussi selon lui d'expérimenter mais il précise que les objectifs sont non discutables. Le DASEN indique également que, chaque fois, une équipe accompagne les écoles. Il annonce finalement qu'il va revoir l'aspect des 108 heures.

Fort de ce constat, le SNUipp-FSU appelle les collègues concernés à ne pas rentrer dans ce dispositif de la mallette des parents en l'état ou d'abandonner la démarche lorsque celle-ci est déjà initiée. Le SNUipp-FSU Pas-de-Calais, seule organisation syndicale s'étant exprimée contre ce dispositif, soutiendra tous les collègues qui suivront cette consigne syndicale.

Enfin, le SNUipp-FSU souhaitait connaître la moyenne des notes par échelon et par circonscription suite à la présentation de l'enquête sociale sur la situation des personnels dans le Pas-de-Calais : le DASEN déclare que les moyennes n'ont aucune signification et qu'il s'oppose fortement à établir cette moyenne car les circonscriptions ne se ressemblent pas : selon lui l'enquête sociale suffit. Le SNUipp-FSU a répondu que, au moment de la C.A.P.D., les collègues sont mis en concurrence sur la même promotion et que donc, cela constitue un élément de transparence.

Le DASEN répond que le seul outil fiable reste une vue au niveau département d'autant que les circonscriptions ont été redéfinies.

Agenda

Participez aux infos syndicales du SNUipp-FSU !

les mercredis de 9h à 12h.

- 30 janvier : **AUCHEL**, salle Jean Moulin

- 30 janvier : **ÉTAPLES**
salle Delattre, bd de l'impératrice

- 30 janvier : **LENS** salle P. Sion, rue P. Sion

Rappel : vous pouvez déduire les heures de votre réunion syndicale des heures de concertation ou d'animation pédagogique, **quelle que soit la date de la réunion syndicale et quelle que soit la date de l'animation pédagogique.**

Il n'y a pas d'animation *obligatoire* !

Barème des derniers promu(e)s 2011-2012

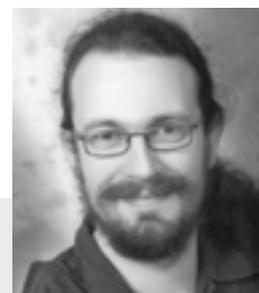
P E	échelon	Barème du dernier promu	indice F.P.
	5 ^{ème} Grand Choix	29,000	439
6 ^{ème} Choix	32,830	467	
6 ^{ème} Grand Choix	34,000		
7 ^{ème} Choix	37,936	495	
7 ^{ème} Grand Choix	39,000		
8 ^{ème} Choix	44,578	531	
8 ^{ème} Grand Choix	45,992		
9 ^{ème} Choix	51,000	567	
9 ^{ème} Grand Choix	59,875		
10 ^{ème} Choix	61,522	612	
10 ^{ème} Grand Choix	67,908		
11 ^{ème} Choix	70,903	658	
11 ^{ème} Grand Choix	73.875		

Promu(e) ?

Non promu(e) ?

retrouvez les résultats sur 62.snuipp.fr !
(accès codé)

Édito David Boutin Secrétaire départemental



Et maintenant ?

À elle seule, la révision des rythmes scolaires ne saurait constituer la recette miracle pour améliorer les résultats de l'école. La dernière proposition du ministre est une organisation avec 24 h hebdomadaires devant la classe, et les 108 h avec, certes la disparition de l'aide personnalisée sous sa forme actuelle, mais la mise en place d'un temps pédagogique d'activités complémentaires qui reste à éclaircir. Il ne faudrait pas que l'on change l'étiquette en gardant le contenu... **Un nouveau tour de discussion est programmé fin décembre.**

La nouvelle loi d'orientation ne se résume pas à la question des rythmes, surtout si celle-ci occulte les autres points d'achoppement. Le SNUipp-FSU a réussi à faire entendre certaines de ces propositions. La scolarisation des enfants de moins de trois ans doit être l'objet d'une politique volontariste et ambitieuse, notamment en Éducation prioritaire. De nombreux points restent obscurs (ASH et avenir des RASED, formation des maîtres). Enfin, le ministre a annoncé, suite à nos demandes, l'ouverture de groupes de travail spécifiques sur le dossier de la direction d'école et sur les conditions de travail des enseignants.

Le SNUipp-FSU, bien seul à se préoccuper de l'avis des collègues, a publié les résultats de la grande consultation nationale à laquelle près de 25 000 collègues ont participé. *(à voir sur notre site)* **Il est évident que la question des salaires reste l'une de nos priorités. Signez la pétition !**
(62.snuipp.fr)

Fort du point de vue de la profession et de ses mandats, il continuera d'assumer son rôle de premier syndicat en des enseignants du premier degré en étant présent à la table des négociations pour que celles-ci améliorent le service public d'éducation et la réussite de tous les élèves.

Au cas où nos demandes ne seraient pas entendues, nous saurons construire le rapport de force nécessaire (y compris la grève) dans l'intersyndicale la plus large possible afin de faire entendre la voix des enseignants !

Pour cela, nous avons besoin de tous. Il n'est plus temps d'hésiter, rejoignez-nous !



Bulletin d'adhésion SNUipp Pas de Calais 2012/2013

*Ensemble, on est plus fort !
Rejoignez dès maintenant
LE syndicat majoritaire en France
(48% aux dernières élections)*

Adhérez au SNUipp-FSU !

Nom.....
Nom de j. fille.....
Prénom.....
Date de naissance.....
Sexe F M
Adresse.....
.....
Code postal.....
Ville.....
Tél.....
Portable
E-Mail.....
École / Ville

échelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
instituteurs								138	145	154	170
PE			132	139	144	155	163	176	186	199	217
PE Hors classe	168	187	199	212	229	245	259				
P.E.G.C.						137	145	152	157	169	178
P.E.G.C. H.C.					204	218					
P.E.G.C. Cl. Ex.			231	245	260						

Échelon : _____

Adj. Maternelle Adj. Élémentaire
 Adj. SpécialiséE Dir classes
 Dir ASH SEGPA/EREA
 EMF/CPC/CPAIEN
 ZIL TRS RetraitéeE
 PEGC Autres
 à titre définitif à titre provisoire
 Temps partiel : quotité
 Congé Formation Professionnelle
 Disponibilité CLD/CLM

Temps partiel : Appliquez la formule :
[(cotisation temps plein – 78 €) x quotité] + 78 €

Retraités : pensions	
< 1 500 €	107
de 1 500 à 2 000 €	132
> 2 000 €	155

PE STAGIAIRE	80
1 ^{ère} , 2 ^{ème} année Master	45
Disponibilité	45
Congé parental	45

Je me syndique à la section départementale du SNUipp-FSU Pas-de-Calais. Je demande au SNUipp-FSU de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers de traitements automatisés dans les conditions fixées articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp Pas-de-Calais.

Le..... Signature

► Réduction d'impôts

66 % de la cotisation syndicale viennent chaque année en déduction directe du montant de votre impôt sur le revenu.

Montant de la cotisation :€

- par chèque (à l'ordre du SNUipp Pas de Calais)
 par prélèvement 5 fois (avant le 01/01/13)*

*remplir l'autorisation de prélèvement

AUTORISATION DE PRELEVEMENT, j'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier ci-□
Je réglerai le différend avec le créancier.

Nom, prénom et adresse	N° national d'émetteur : 406244
compte à débiter banque guichet numéro de compte clé	Nom et adresse du créancier SNUipp du Pas de Calais Maison des Sociétés 16, rue A. Briand 62000 Arras
	Nom et adresse de votre banque ou centre CCP

Date.....

Signature.....

Joindre un RIB ou un RIP à l'autorisation de prélèvement

Bulletin d'adhésion à envoyer au :
SNUipp Pas de Calais
Maison des Sociétés
16 rue A. Briand 62000 Arras

Fenêtres sur cours Pas-de-Calais journal du SNUipp-FSU
bimestriel prix 0,5€
Directeur de la publication : Elisabeth Delalleau
Rédaction : Alain Dercourt, Bernard Favril
CPPAP 3842 D 73 S ISSN 1165-6417 IPNS
Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique
du SNUipp-FSU 62. Conformément à la loi du 08.01.78
vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations
vous concernant en vous adressant au SNUipp-FSU 62
Maison des sociétés, 16 rue A. Briand 62000 Arras

N° 155

Enquête SNUipp-FSU 62- suivi carte scolaire 2013

Un groupe de travail sur la carte scolaire est prévu le 25 janvier 2013. Le C.D.E.N. suivra le 8 février, puis le C.T.S.D. le 11 février. Pour que nous puissions étudier les situations, envoyez-nous avant cette date l'enquête à : SNUipp-FSU 62 - carte scolaire 2013 - Maison des Sociétés 16, rue A. Briand 62000 Arras. *N'hésitez pas à ajouter à cette fiche tout élément important.*

École : RRS ECLAIR RPI
 Commune : Tél
 Circonscription : Mail

▶▶▶▶ *École maternelle*

Année 2012-2013

effectifs actuels par année					
nés en 06	2007	2008	2009	2010	Total
nombre actuel de classes :					

Prévisions 2013-2014

effectifs par année					
nés en 07	2008	2009	2010	2011	Total
nombre prévu de classes :					

Y a t il une liste d'attente pour les inscriptions ? ____ Si oui, combien d'enfants sont inscrits ? ____

▶▶▶▶ *École élémentaire ou primaire*

Année 2012-2013

▶ classes élémentaires

effectifs actuels par niveau					
CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total

Prévisions 2013-2014

effectifs prévus par niveau					
CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total

structure pédagogique actuelle classe par classe					
Classes					
Effectifs					

structure pédagogique prévue classe par classe					
Classes					
Effectifs					

▶ classes maternelles

effectifs actuels par année					
nés en 06	2007	2008	2009	2010	Total

effectifs prévus par année					
nés en 07	2008	2009	2010	2011	Total

structure pédagogique actuelle classe par classe					
Classes					
Effectifs					

structure pédagogique prévue classe par classe					
Classes					
Effectifs					

▶ classes spécialisées

classes spécialisées	Adapt.	CLIS
nbre d'élèves		
nbre de classes		

classes spécialisées	Adapt.	CLIS
nbre d'élèves		
nbre de classes		

nombre d'élèves en situation de handicap inclus :
 directeur d'école titulaire : oui non (depuis quand)
 projet de fusion d'école : oui non avec quelle école ?

